



## Un président de conseil syndical cite les copropriétaires dans un courrier

Par **ALEXolo**, le **19/08/2019** à **09:29**

Bonjour,

Sans nous avoir consultés au préalable, le président du CS s'est permis d'envoyer un courrier au Syndic, au nom de tous les copropriétaires, dans lequel il exige que les deux enfants d'un locataires ne se garent plus dans notre cour ( ce sont des locataires et ils n'ont qu'un seul parking, donc occupent 3 places)

Cela ne me gêne pas et je lui ai dit maintes fois mais c'est une obsession pour lui.

Il connaît mon avis sur le sujet et s'est, cependant, permis d'écrire au nom des copropriétaires (encore une fois pas consultés et mis sur le fait accompli).

Peut-être que d'autres copropriétaires seront d'accord avec lui par la suite ( bien que certains utilisent eux aussi plus de places que celle qui leur est destinée) mais pas moi.

Cela me met hors de moi car il m'a utilisée contre mon gré.

Je ne sais pas comment s'appelle ce genre d'acte. Je ne pense pas que ce soit de "l'usurpation d'identité" mais j'aimerais bien trouver le terme et s'il y a une loi qui se réfère à ce genre de manipulation afin de lui faire comprendre que, la prochaine fois qu'il se risque à ce genre de chose, je pourrais réagir légalement.. Merci de me lire